

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 600

présenté par

Mme Blin

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à interdire l'intérim à tous les professionnels médicaux et paramédicaux en début de carrière. Or, supprimer l'intérim participerait à fragiliser le fonctionnement de notre système de santé qui a besoin de flexibilité.

Telle est la raison de cet amendement de suppression.